

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE - INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

Samedi 26 Février 1938

TÉLÉPHONE : 141.98 - 157.48

Pour la Publicité, s'adresser à :
« ECHO DE LA LOIRE »
Place Grassin, NANTES (L.-Inf.)
TÉLÉPHONE : 145.38 - 154.10

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre
et d'Osier, des Planteurs de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
4.015 pour le Syndicat Central
205.10 pour la Coopérative
147.18 pour la Confédération des Vignerons
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Un brin de causerie



D'en haut de la tribune du Sénat, M. Pernot (père), venant de jeter, à nouveau, le cri d'alarme, rapport à la dénatalité : « En deux ans et demi nous avons perdu plus de 57.000 habitants. Les conséquences de cette situation sont évidentes dans tous les domaines : économique, militaire, social, diplomatique... On a parlé de la retraite des vieux travailleurs, mais elle ne pourra être assurée que s'il y a une jeunesse laborieuse et suffisamment nombreuse pour la payer. »

— Zut ! est la question ! comme disaient les Anglais pendant la guerre. Car l'est point sûr que les sons de cloches de M. Pernot (père) soient entendus. Les paroles s'envolent ! Et pis, y'avant eu tant de sons de cloches, qu'en fin de compte, on a ren fait (ou à peu près) pour arrêter c'te maudite dépopulation.

C'est signe qu'on est ben malade. Moralement et corporellement.

Les chiffres sont là, pour indiquer not' température — en baisse depuis 1868. D'après le Journal des Officiels, ren que dans le premier trimestre 1937, y'aurait eu 1.000 mariages et 5.000 naissances de moins qu'en 1936 et plus de 700 divorces. L'excédent des décès, sur les naissances, dépasserait 20.000. A ce train-là, en 1985 y'aurait pu que 29 millions de Français — à supposer qu'on soye point avant colonisés par les Nazis, les Ukrainiens, les Japonais ou les Marocains.

A quoi qui sert de mettre tout plein de bâtons en chantier, si qu'on a point de marins à mettre dedans ? Commencons d'abord par bâtir des p'tits Français — même des grands ! L'est pasque temps de remonter la pente, si qu'on veut point se faire bouilloter, devenir les p'tits nègres des autres. Les remèdes sont là, ben à main, mais personne avant le courage de les administrer.

Faudrait une vraie poultique de la Famille — et non faire de la poultique en famille !

Des pères compétents réclament la suppression des impôts indirects frappant les grandes familles. Pis, la réforme des taxes et des lois successorales. Liberté aux parents du droit de tester, pour régler le partage de les successions, maintenir l'unité du domaine familial — la terre devant rester à c'tui là qui la cultive, quand les frères et sœurs l'auront quitté. C'te système est appliqué aux Etats-Unis et en Angleterre, même dans les pays « totalitaires », qui totalisent le pus de gosses.

On recommande encore un impôt sur les célibataires (qu'auront pu qu'à convoier en justes noces) et un impôt sur les ménages sans enfants. Et pis, la création d'une Caisse familiale nationale, dans le but de doter les jeunes ménages d'une somme qui leur serait acquise à bout du quatrième enfant, ou qui devrait rembourser dans le cas contraire...

C'te pratique réussissant en Allemagne, ouque 1.245.000 mères avant été soignées et préparées à remplir leur noble fonction — sans parler des 194 écoles spéciales, des 2.750 postes de femmes instructrices pour la survivance de la race et des 240 millions de francs de outures d'enfants, distribuées aux mères nécessiteuses.

Ouais ! mais ches nous, avec la nouvelle loi, les femmes devront pu obéissance à leur mari... Encore une source de grabuge dans les ménages, qui profitera guère à la repopulation !

maître Jeannot

CETTE SEMAINE

La Page Chevaline

Questions brulantes

La presse a abondamment commenté la semaine dernière le rapport et les conclusions de M. Van Zeeland, premier Ministre de Belgique. « Enquête sur la possibilité d'obtenir une réduction générale des mesures de contingentement et des autres obstacles au Commerce International ».

Les 31 Janvier et 2 Février, M. Georges Bonnet, Ministre d'Etat, a réuni des commissions chargées d'examiner les mesures propres à stimuler la reprise des exportations françaises et à réduire le déficit de la balance commerciale.

Depuis Octobre 1936 fonctionne une « Commission de Révision Douanière » qui étudie non seulement toutes les modifications à apporter à notre nomenclature douanière pour la faire cadrer avec celle de la Société des Nations, mais également les possibilités de procéder à une pérennisation et à un ajustement de la tarification correspondante, et même d'élaborer un Tarif douanier d'où sont exclus les contingents.

L'ensemble de ces faits suffit à souligner toute l'importance que revêt à l'heure actuelle pour l'évolution future de l'Economie française le problème douanier.

L'Agriculture est-elle intéressée par le Commerce extérieur ? Personne ne songe à la nier : toutes nos productions ont eu plus ou moins durement à ressentir depuis quelques années les répercussions de la concurrence des importations agricoles étrangères et de la réduction de nos exportations. Pour l'année 1937, sur un déficit global de notre Commerce extérieur de 18 milliards, les objets d'alimentation ont figuré à eux seuls pour 7 milliards !

Quels problèmes pose au point de vue agricole une révision de notre tarif douanier ? S'agit-il simplement de déterminer le taux actuel auquel devaient être fixés les droits de douane pour empêcher les importations étrangères ? Non, la question est beaucoup plus complexe ; ainsi que l'a indiqué M. Van Zeeland, dans son rapport, à la base de toute étude douanière sérieuse, il est un premier élément capital : « La nature saisonnière ou périssable des produits agricoles. »

Un deuxième élément s'y ajoute : le manque d'élasticité des marchés de consommation qui leur permet difficilement de s'adapter aux variations de production agricole.

La préparation d'un tarif douanier agricole suppose donc :

Sur le plan intérieur :

La connaissance de la capacité saisonnière de production de chacune des branches de notre agriculture et l'établissement d'un plan déterminant, dans un but d'intérêt général, si les uns doivent être favorisées pour en encourager le développement ou les autres simplement protégées pour en maintenir le niveau existant.

Elle exige que cesse cette carence totale d'idée directrice l'exportation de notre production qui a fait que depuis années par des importations dévorantes on a successivement laissé désorganiser toutes les branches de notre économie agricole : productions sucrière, laitière, animale, céréalière, des fruits et légumes...

Des garanties de stabilité monétaire et de cours sont également désirables. Ce n'est pas en période de bouleversement des prix que des taux fixes de protection peuvent être élaborés.

Sur le plan extérieur :

L'établissement d'une très complète documentation sur les périodes pendant lesquelles les pays fournisseurs des produits concurrents de ceux que l'on cherche à protéger, pourraient demander à les offrir sur le marché français, dans quelles conditions de prix, de quelles contre-parties ils pourront nous compenser les avantages que nous leur accordons.

Sur le plan des relations avec nos territoires d'outre-mer une connaissance approfondie des mesures qui doivent permettre de redresser les erreurs de la politique actuellement appliquée, qui se traduit par une concurrence fratricide entre agriculteurs métropolitains et d'outre-mer dont on a laissé orienter les cultures vers des productions concurrentes les unes des autres.

Le volume des importations que l'on pourra envisager devrait dès lors être fonction des possibilités de la consommation française des contre-produits accordés par les pays étrangers pour l'écoulement de nos propres produits, de l'importance de la production nationale et de la rentabilité des prix qui devraient lui être assurés. Il serait indispensable de pouvoir le régler par la détermination trimestrielle à la fois du montant des entrées de pro-

duits étrangers et de nos territoires d'outre-mer, qui toutes deux ont des incidences parallèles sur la tenue des cours et par répercussion sur l'évolution des surfaces consacrées aux productions correspondantes.

Au point de vue technique, il est dans l'état actuel de la science, absolument indispensable de ne fixer un taux de protection qu'en ayant calculé au préalable des coefficients, qui pour chaque produit, tiennent compte des possibilités de substitution existantes : c'est le problème par exemple de l'interchangeabilité des matières grasses, des équivalences nutritives existant entre certaines céréales, produits végétaux ou leurs dérivés divers (grains, fourrages et tourteaux), des répercussions des prix des produits alimentaires sur les cours des viandes, des produits laitiers, etc...

Au point de vue social, il est nécessaire de tenir compte des écarts de prix conomiques des stades de vie plus ou moins évolués des ouvriers chargés des opérations de manutention et de présentation et en conséquence des traitements différents qui doivent leur être alloués. Enfin le taux de protection appliqué aux produits utilisés pour la production des denrées agricoles, machines, outils, engrais...

Ces diverses conditions dont il faut entre autres tenir compte dans l'élaboration d'un Tarif douanier et d'une politique raisonnée du commerce extérieur agricole, sans l'observation desquelles on ne peut que réaliser un système de protection empirique et instable montrent quelle est la complexité des problèmes que posent pour notre agriculture les travaux en cours pour la refonte de notre Tarif Douanier.

Mais si l'importation est un des aspects importants de notre commerce extérieur agricole, la reprise de nos exportations agricoles en est un autre. Comment la promouvoir ?

La consécration par des accords commerciaux des garanties d'absorption par les pays étrangers, de certaines minima de produits et d'outils d'avantages tarifaires sont des auxiliaires essentiels du maintien ou de l'élargissement des courants d'exportation, une politique raisonnée du « donnant, donnant » dans nos échanges agricoles internationaux en devrait être la base.

Parmi les conditions subsidiaires qui peuvent la favoriser, la présentation et la qualité des produits sont primordiales ; les résultats obtenus par la standardisation tant des produits étrangers que de ceux de nos territoires d'outre-mer en sont le témoignage.

Vient ensuite les prix de revient, les époques de production, le coût des frais de manutention, de fret, de transport ont sur elle des incidences non négligeables. La régularisation de l'importance des tonnages expédiés, quelles que soient les conditions de prix et l'importance de la production locale, sont de sérieux appoints pour la conquête d'un marché étranger.

L'appui momentané d'un gouvernement pendant la période de prospection d'un marché, mais surtout l'installation sur place d'agents qualifiés chargés de guider et de tenir les exportateurs au courant des fluctuations des arrivages et du goût de la clientèle en sont d'autres. Aucune ne peuvent être négligées.

Avertis de l'importance des réformes actuellement envisagées, et qui font l'objet des études de l'Association Agricole Douanière, qui vient d'être créée en Association Nationale, les représentants des agriculteurs sauront-ils pour l'aider à faire triompher leur point de vue, grouper toutes leurs associations autour d'elle.

Qu'ils se rappellent comment en 1928, lors de l'élaboration de l'actuel tarif douanier, la défense de leur point de vue fut difficile faute de moyens techniques suffisants. A eux de nous aider pour que cette fois-ci nous ayons de meilleurs atouts en mains.

N'ont-ils pas déjà constaté qu'aux trois conférences tenues par M. Georges Bonnet pour étudier les remèdes à apporter au déficit de la Balance commerciale, n'ont assisté jusqu'ici aucun représentant de la production agricole ou du Ministère de l'Agriculture ? Et pourtant c'est l'agriculture qui fait pour la majeure part les frais du déficit de notre balance commerciale. Pour redresser cette situation, il n'est qu'un moyen : montrer que l'on existe en coordonnant tous les efforts et en montrant l'importance des intérêts agricoles en jeu — c'est le but de l'Association Agricole Douanière. Aidez-la.

F. MOLEUX



A L'ACADEMIE D'AGRICULTURE, M. Gabriel Bertrand a parlé de « l'intervention insoupçonnée de l'industrie des engrais dans la diminution de la fertilité des sols ». D'autres communications eurent lieu sur « les journées de la lutte chimique contre les ennemis des cultures » et « les caractéristiques hydro-dynamiques des sols et leur utilisation pour l'aménagement agricole des eaux ».

LE COMITE PARLEMENTAIRE DE L'ELEVAGE a demandé au Ministre le dépôt immédiat du projet de loi destiné à organiser la lutte contre les épizooties qui déciment le cheptel national.

BEURRES ETRANGERS : Les droits de douane applicables aux beurres frais, fondus ou salés, viennent d'être portés à 1.720 francs au tarif général et à 850 francs au tarif minimum par 100 kgs nets.

MAIS ET HARICOTS : Par arrêté du 8 février, sont admis en franchise des droits de douane, les maïs en grains et haricots, originaires du Cameroun et du Togo, sous mandat français, à raison de : 6.000 tonnes de maïs et 2.000 tonnes de haricots du Cameroun et 206 tonnes haricots du Togo.

DROITS SUR LES OLÉAGINEUX : Le « Journal Officiel » du 3 février a publié un décret portant augmentation des droits de douane sur un certain nombre de graisses (margarine, oléomargarine) et sur les graines et fruits oléagineux. Ces mesures ont été prises à la demande des groupements agricoles.

ECOLES MENAGERES : un concours pour huit postes de directrice d'école ménagère ambulante s'ouvrira le 28 avril 1938 au ministère de l'Agriculture. Les demandes devront être adressées avant le 4 avril.

UN CONTINGENT SUPPLEMENTAIRE de 15.000 quintaux d'huile de volailles frais et de 25.000 quintaux de légumes frais originaires de la zone française de l'Empire chrétien est ouvert jusqu'au 31 mai 1938.

LES AGRICULTEURS DU NORD s'étant rendu compte des fâcheux résultats obtenus l'an dernier, ont refusé de renouveler la convention collective départementale du Nord de la France dénoncée par la C. G. T.

DANS LA SOMME, les producteurs de lait ont protesté contre l'application trop rigide et précipitée des lois sociales et contre l'appât des ramasseurs de lait.

FILATURES DE LIN : L'industrie textile traversée de graves difficultés, le bureau du Syndicat des Filateurs du Nord a décidé de soumettre à chacun de ses adhérents la proposition d'appliquer la semaine de 32 heures dans toutes les filatures à dater du 1^{er} mars.

DANS L'HERAULT, la Fédération des Caves Coopératives a demandé l'application stricte des mesures inscrites dans le Code du Vin, ainsi que des propositions de la Commission de la Viticulture concernant l'abaissement des paliers de la distillation de 6 millions d'hectos, avec possibilité d'appeler aux prestations les producteurs de 100 hect. dans les années pléthoriques.

M. CHAPSAL
Ministre de l'Agriculture
inaugurera
LA FOIRE DE NANTES
le jeudi 7 avril

M. Chapsal, ministre de l'Agriculture, a reçu une délégation composée du préfet de la Loire-Inférieure, de M. Pigeot, maire de Nantes, et de M. Bodin, représentant le conseil d'administration de la Foire Commerciale, pour l'inviter à assister à l'inauguration de la 12^e Foire de Nantes. M. Chapsal a accepté avec empressement. Il sera donc notre hôte le jeudi 7 avril, jour de l'ouverture.

LE CONCOURS GENERAL AGRICOLE DE PARIS

Suivant l'usage, il eut lieu au Parc des Expositions, du 18 au 23 février. Mais cette année il n'eut pas l'ampleur habituelle par suite du concours des bovins qui a été annulé pour éviter des propagations toujours possibles de la fièvre aphteuse.

En ce qui concerne les vins et plus particulièrement les vins de nos pays, il a été parfaitement réussi.

La Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest avait monté un stand d'exposition et de dégustation où nos vins étaient à l'honneur. C'est à ce stand qu'eurent lieu les délibérations du jury, lequel était présidé par notre Directeur des Services Agricoles, M. Chaguin, si compétent et si dévoué à la cause du vignoble nantais.

Le jury était composé mi-partie de personnalités régionales et de sommités négociantes parisiennes. Plus de 75 échantillons de Muscadet furent dégustés. Ils furent tous à sa gloire. Les éloges furent nombreux, notamment du côté du Commerce parisien qui ne s'attendait pas à trouver tant de qualités organoleptiques dans ce vin plein de finesse, de lien et de fruit qu'est notre Muscadet 1937. D'après les avis autorisés, ce sera vraiment un grand millésime.

Les résultats de ces dégustations furent pour les coteaux de la Loire une confirmation du précédent concours d'Anjou. Ce qui prouve la similitude de goût qui existe entre les dégustateurs parisiens et nantais.

Ensuite vinrent les Gros-Plant, qui attirèrent tout particulièrement l'attention du négoce de gros, en raison de ses hautes qualités oenologiques et de son prix de revient.

Il est fâcheux que pour des raisons, paraît-il, d'économies... le Commissariat Général des Produits, n'ait pas fait éditer le Palmarès et ne nous ait même pas communiqué la liste des Lauréats.

En marge du Concours des Vins, il y a lieu de signaler le bel effort de propagande fait par Mgr Giraud, Président du Syndicat des Apiculteurs, pour la dégustation et la vente des produits de la ruche.

Notre département fait un moyen annuel de 100 tonnes d'un miel très estimé et je crois qu'il y aurait lieu de ne pas systématiquement dénigrer cette production de la ferme.

Michel DE CAMBRAN.



M. Albert LEBRUN a visité, hier matin, le Salon de la Machine Agricole, à la Paix de Versailles

La défense du chanvre

Le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des Producteurs de Chanvre s'est réuni, le 18 février, au Mans. MM. Marcel Chauveau et Faivre, représentants la Loire-Inférieure. Les filateurs, acheteurs habituels de nos chanvres, avaient été convoqués, l'après-midi, à une réunion interprofessionnelle, pour un échange de vue sur la situation du marché.

Les producteurs ont eu le regret de constater que deux établissements seulement avaient répondu à leur appel. Ils ont traduit les inquiétudes de la culture, quant à l'écoulement de la récolte, étant donné qu'à l'heure actuelle, environ un tiers seulement est vendu.

Ils ont constaté :

— Le retard dans les achats par rapport aux précédentes années.
— Les prix insuffisamment payés pour les chanvres français, au cours de la présente campagne, et le fait que, pratiquement, les industriels par ces prix insuffisants s'attribuent indûment la prime d'encouragement donnée à la culture du chanvre par les Pouvoirs Publics.

Ils ont constaté aussi :
Que leurs précédents appels aux industriels n'ont pas été entendus, qu'ils ont même abouti à un résultat inverse de celui espéré, certains acheteurs ne cachant pas que si la Fédération n'avait rien réclamé, les prix payés auraient été meilleurs.

Ils ont estimé que cette situation était aussi intolérable du point de vue moral pour les dirigeants de la Fédération que du point de vue matériel pour les producteurs de chanvre. Devant l'insuccès complet de leurs précédents appels formulés sous le signe de l'entente et de la conciliation, ils ont décidé d'informer les industriels intéressés qu'ils étaient placés dans l'alternative suivante :

1^o Ou bien obtenir immédiatement de leurs acheteurs une reprise active des achats, avec 10 % de hausse sur les cours précédents, soit : base 550 fr. pour les chanvres d'Ecommoy, étant entendu qu'à l'avenir, les conditions

d'achats seront régies par conventions collectives, passées entre la Fédération et les Chambres Syndicales des industriels intéressés.

2^o Ou bien entamer immédiatement une action énergique sur les trois points suivants :

I. Opposition formelle contre toute demande de relèvement de protection formulée par les industries intéressées ;

II. Mise en application de l'incorporation obligatoire prévue à l'article 1^{er} de la loi sur les primes à la culture du chanvre ;

III. Organisation coopérative générale de la vente des chanvres avec le concours des organisations coopératives agricoles de la Sarthe, comportant :

— Un caractère d'obligation par décision des Pouvoirs Publics (Office professionnel) ;
— mise en stockage dans les magasins coopératifs ;
— délivrance immédiate des primes sur mise en stockage et avance immédiate de 60 % de la valeur de la marchandise ;
— classement des chanvres, selon qualité ;
— vente directe des chanvres aux industriels, ou à l'exportation, par les seuls soins de cette coopérative unique, à l'exclusion de tout courtier ou intermédiaire ;
— paiement des chanvres vendus à la coopérative seule.

Le Délégué général :
DU FREYAT.

En 3^e PAGE :

La Défense Viticole

L'Exposition d'Apiculture

La fièvre aphteuse

L'épizootie de fièvre aphteuse pour suit son évolution en France, s'étendant encore dans certaines régions.

Sa virulence s'est sans doute atténuée sensiblement depuis quelques semaines, mais, malgré cela, on ne peut encore savoir si le déclin du fléau est définitif ou si une recrudescence est à redouter au printemps.

La marche des épizooties aphteuses est, en effet, très irrégulière, et il serait téméraire d'émettre un pronostic à ce sujet.

L'INDEMNISATION DES PERTES

Il est impossible jusqu'ici de donner des indications définitives sur la façon dont sera réparti le crédit de 40 millions de francs voté par le Parlement sur le budget de 1938 pour l'indemnisation des pertes causées par la fièvre aphteuse.

Un projet a été mis au point par les Services vétérinaires et, après discussion au Ministère de l'Agriculture, transmis au Ministère des Finances pour avis.

On peut espérer que le décret sera en avant la fin du mois.

Souhaitons que sa longue préparation soit une garantie de son équilibre.

La consommation de viande congelée de l'Armée ET LES ACHATS DE L'INTENDANCE

L'inspection générale des subsistances vient de faire un nouvel appel d'offres de viandes congelées métropolitaines destinées aux entrepôts frigorifiques de l'Est.

La première tranche est de 350 tonnes, mais le marché porterait au total sur 900 tonnes.

L'intendance donne ainsi, du moins en partie, satisfaction aux demandes présentées par l'Association Générale des Producteurs de Viande, en adressant de nouveau à la production métropolitaine pour ses achats depuis deux trimestres.

C'est, à tout le moins, une garantie qu'il n'y aura pas d'importations nouvelles dans un avenir prochain.

NÉCROLOGIE

M^{lle} Suzanne CHOBLET

Notre si dévoué Directeur, M. Choblet, a été cruellement éprouvé. Il vient d'avoir la grande douleur de perdre sa fille âgée de 18 ans. L'inhumation a eu lieu à Nantes le Samedi 19 Février. De nombreux adhérents et agents de la Coopérative et du Syndicat qui avaient pu être touchés par la triste nouvelle, y assistèrent. Ils avaient tenu à rendre ce témoignage de douleur et sympathie à notre directeur et sa famille. La Chambre Syndicale et le Conseil d'Administration de la Coopérative, au nom de tous, leur adressent l'expression de leurs plus vives condoléances.

REMERCIEMENTS

M. et Mme Aristide Choblet, les familles Lambert et Jolivet, dans l'impossibilité de répondre aux nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus, à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper, adressent à tous leurs bien vifs remerciements.

Raoul MERLANT

Nous avons appris, avec tristesse, le brusque décès de notre ami et excellent confrère M. Raoul Merlant, ingénieur-agronome, secrétaire de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure.

Pendant de nombreuses années il fut professeur d'Agriculture, adjoint à la Direction des Services Agricoles, puis, ayant pris sa retraite, il accepta le poste de rédacteur en chef de « La Terre Nantaise ».

En cette triste circonstance, le Syndicat Central des Agriculteurs, présente à Mme Raoul Merlant, à ses fils et à toute la famille, l'expression de ses bien vives condoléances.



La Page Chevaline



La situation de l'Elevage Chevalin EN FRANCE

La presse a fait état ces derniers temps de ce qu'en cas de guerre, l'armée française manquerait dès le premier jour de la mobilisation de 70.000 chevaux.

Le déficit n'était, il y a deux ans, que de 10.000 têtes. Son accroissement a été considérable et rapide, mais était facilement prévisible.

Il est difficile d'évaluer avec précision la production végétale en ce qui concerne les récoltes d'une année à l'autre, parce que les conditions climatiques peuvent bouleverser tout les calculs, si de même des prévisions de production laitière peuvent donner lieu à des surprises en fonction des fluctuations de la production fourragère et des épidémies, si de même l'industrie du porc revêt en certains pays un caractère nettement spéculatif, les études et statistiques prévisionnelles sur l'évolution de l'élevage du cheval ne sont pas aussi exposées à l'influence d'éléments imprévisibles ou imprévisibles ayant des répercussions importantes pouvant entraîner des fluctuations de la production.

Pour aucune espèce domestique mieux que pour l'espèce chevaline ne sont établies de statistiques aussi précises et aussi régulières de la monte. Par ailleurs les délais dans lesquels les chevaux nés une année déterminée pourront être livrés au commerce, être aptes au travail ou servir à la remonte des armées hippiques sont exactement connus.

Il suffisait d'étudier les statistiques publiées dans les rapports de gestion de l'Administration des Haras pour pouvoir prévoir la contraction actuelle des disponibilités de notre remonte.

Les chevaux nés en 1921 ont atteint leur limite d'âge d'utilisation, pour la majorité, ceux nés en 1920 sont encore en bonne forme d'utilisation, les produits de 1921 sont dans la pleine force de leur âge. Quant à la production de 1920 elle ne sera pas disponible et utilisable avant les années 1928-1940.

Selon les statistiques officielles, le nombre global des juments saillies, qui est sensiblement plus élevé que celui des poulains ayant atteint ou pouvant atteindre l'âge d'utilisation, est remonté d'abord à 310.394 têtes en 1921, époque à laquelle l'élevage commençait tout juste à se remettre des effets de la guerre, à 340.148 têtes en 1926 pour tomber successivement à 302.898 têtes en 1931 et à 250.542 têtes en 1936.

Le nombre des juments saillies par des étalons de demi-sang, dont les produits intéressent en conséquence, en tout premier lieu les remonte, est en diminution constante. Il a rétrogradé de 871.547 têtes en 1921 à 225.450 têtes en 1936.

La seule catégorie de juments pour laquelle une augmentation du nombre des saillies a pu être constatée, est celle des juments mulassières dont le nombre s'est relevé progressivement de 4.307 têtes en 1921 à 14.237 têtes en 1936.

Pour le trait, il y a d'abord eu une augmentation de 230.659 têtes en 1921 à plus de 250.000 têtes en 1926 et 1931, suivie d'un recul à 206.309 têtes en 1936.

Le relèvement des primes allouées aux propriétaires de juments de race pure, aux naisseurs d'étalons achetés par l'Etat, d'animaux primés dans les concours de chevaux de selle et à ceux de chevaux de selle acquis par les remonte, porté de 1.865.975 fr. en 1921 à 2.941.900 fr. n'a pas réussi à changer ce courant.

La diminution globale des saillies ne peut pas être imputée à des insuffisances, au moins numériques, de l'étalonnage : le nombre d'étalons disponibles en 1936 est de 5.518 têtes, chiffre supérieur à celui de 1921, où il n'était que de 5.395 étalons, tout en étant redevenu sensiblement inférieur aux chiffres de 6.000 et 6.347 étalons enregistrés en 1926 et 1931.

Il n'est pas entièrement impossible que les modifications dans la répartition des étalons qui ont été effectuées au cours de ces années n'aient pas exercé une influence sensible sur l'évolution de l'élevage en accentuant, en s'y adaptant, des tendances qu'il aurait pu être possible d'arrêter ou de contrebalancer par l'adoption d'une politique différente.

Il faut souligner en particulier que le nombre des stations de monte pour étalons et baudets nationaux, qui avait été relevé de 775 en 1921 à 818 en 1926 a été ramené progressivement à 807 en 1931 et seulement à 716 en 1936.

Parallèlement, le nombre des étalons nationaux a été ramené progressivement de 3.457 en 1921 à 2.618 en 1936, tandis que celui des étalons approuvés, qui avait d'abord augmenté de 1.713 en 1921 à 2.121 en 1926 et 2.624 en 1931, retombait à 2.053 en 1936 ; celui des étalons autorisés a, lui, augmenté pendant la même période, de façon constante et progressive de 225 en 1921 à 891 en 1936.

Ces chiffres correspondent au nombre d'étalons disponibles pour la monte, mais en partie seulement à celui des étalons ayant effectivement fait la monte. C'est ainsi qu'en 1936 sur les 2.618 étalons nationaux disponibles, 2.609 ont effectivement servi à

leurs fins, tandis que seulement 1.932 des 2.009 étalons approuvés et 740 des 891 étalons autorisés ont sailli des juments.

Le nombre moyen de juments saillies par chaque étalon a été en 1936 (1921) de 41,28 (55,65) pour les étalons nationaux ; de 29,98 (55,12) pour les étalons approuvés et de 43,01 (65,19) pour les étalons autorisés.

Le recul du nombre des étalons approuvés est, probablement, attribuable du fait que les primes payées à leur propriétaire ont été ramenées de 2.712.350 fr. en 1931 à 1.411.429 en 1936, lien que ce dernier chiffre reste cependant encore sensiblement plus élevé que celui de 1.124.950 et 995.750 francs répartis en 1928 et 1921.

Nous retrouvons la même situation en ce qui concerne les primes payées pour les baudets approuvés. Leur montant a été en 1936 de 195.778 fr. contre 336.225 en 1931 ; 131.075 en 1926 et seulement 51.300 en 1921 ; les répercussions de cette restriction des subventions n'ont pas été cependant les mêmes que pour les étalons approuvés. Leur nombre n'a diminué que de 392 en 1931 à 383 en 1936 et il est ainsi sensiblement plus élevé que celui de 276 pour 1926 et de 128 pour 1921.

Ceci démontre que l'évolution de l'élevage n'est pas uniquement déterminée par les subventions réparties, importantes puissent-elles être.

Un élément particulièrement grave pour l'avenir de l'élevage est, en particulier, pour la défense nationale, réside dans le fait que le nombre des étalons de demi-sang disponibles est tombé de 1.416 en 1921 à seulement 775 en 1936, celui des étalons de pur sang de 539 à 386, soit de 1955 à 1161 pour l'ensemble. Une telle diminution du nombre des étalons disponibles pour la production de chevaux qui intéressent en particulier la défense nationale n'a pu et ne peut être maintenue sans que l'on risque de graves répercussions pour l'élevage français et son potentiel en ce qui concerne ses contributions à une mobilisation éventuelle.

On a souvent essayé d'attribuer la régression de l'élevage à une protection insuffisante. Ce prétexte ne peut pas être invoqué.

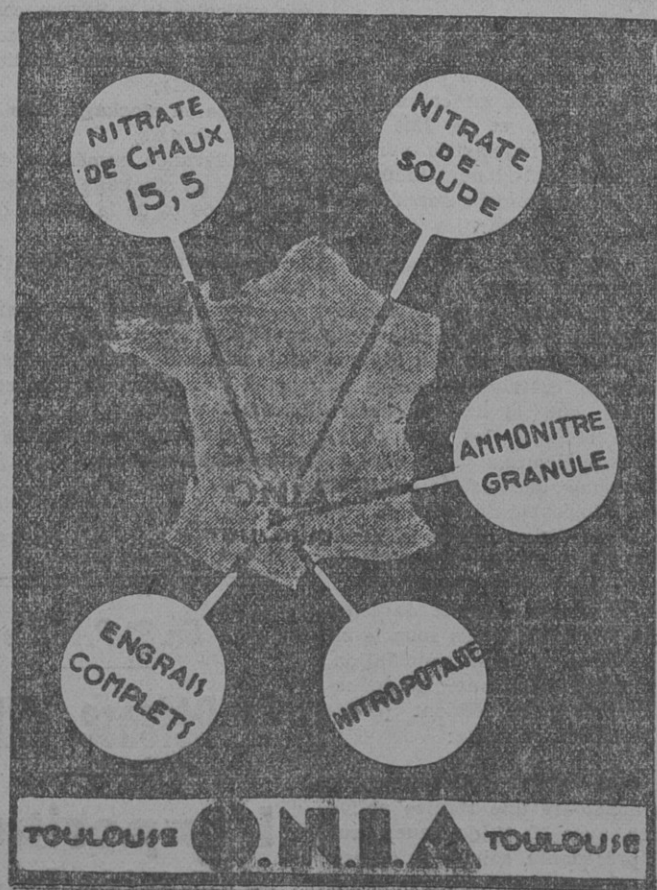
Il est de même impossible, comme nous l'avons déjà indiqué sommairement ci-dessus, d'invoquer l'insuffisance des moyens financiers disponibles pour l'encouragement de l'élevage, qui sont en France de beaucoup plus élevés que ceux mis en œuvre dans d'autres pays et qui, s'ils ont été ramenés de 131.407.405 fr. en 1931 à 112.694.068 en 1936, dépassent encore de beaucoup ceux de 82.513.752 fr. et de 47.745.105 fr. sommes réparties dans le même but en 1926 et 1921.

Cette situation, déplorable en soi, n'a cependant rien qui puisse réellement décourager les éleveurs de chevaux, elle s'est manifestée dans leur domaine particulier, sur le même plan que celle qu'ont eu à subir d'autres branches de l'agriculture française.

D'autre part, il a été indiqué dans un article antérieur : « L'évolution internationale de la situation du marché hippique » (Association agricole, n° 13 du 22 juin 1937), que l'élevage et l'utilisation du cheval ont bénéficié d'une reprise considérable dans presque tous les autres pays, de sorte que la situation actuelle de l'élevage du cheval en France ne peut aucunement être imputée à une régression générale nécessaire ou de principe de ce élevage qui, tout au contraire, est l'un des nombreux pays plus florissants qu'il ne l'a jamais été.

A. SPINDLER.

Vous aurez toujours de beaux grains Avec les Engrais Saint-Gobain



Les Sociétés Hippiques Rurales

CRITIQUES ET REALITES

Le sort de toute idée nouvelle est d'éveiller la critique. Les S.H.R. nées n'ont pas échappé à la règle commune. Cependant, il n'est préjugé si tenace qui ne cède devant la réalité des faits !

Tout récemment encore, en Anjou-Maine, à l'occasion de réunions d'élevage, s'affirmaient à nouveau devant les yeux trop longs à se décoller, les véritables tendances de la cavalerie rurale.

DISCIPLINE SPORTIVE EN S.H.R. N'EST PAS SERVITUDE PERSONNELLE

Le samedi 16 Janvier, il était procédé à la répartition entre les vingt-cinq groupements de la Fédération, d'un lot — trop restreint, à leur gré — de ces juments d'armes sélectionnées que, par une sage mesure, les remonte retirent des régiments pour les restituer à l'élevage.

Des points les plus éloignés du Maine-et-Loire et de la Mayenne, convergeaient ce jour-là, sur Angers, délégués et candidats acquiescents.

Ils étaient plus de 1150 se pressant, discutant, autour des juments mises en compétition. C'était la « foire » dans le sens le plus pittoresque du mot. Plus de président, plus de non-président ! Tous éleveurs dans l'âme, mais si ardents que fût leur passion à réclamer leur part de chances dans l'attribution des juments, tous camarades de sport.

Et c'était bien ! écrivait un président de S.H.R., ancien colonel, qui, nouveau Cincinnati, aujourd'hui reconquis par le vieil instinct individualiste de l'homme des champs, se félicitait de « la réussite de cette séance » : le nombre des assistants, leur ardeur, leur mauvaise humeur même, montrant quelle vie ils ont eue « celle de la Fédération ».

L'apologie d'une telle formule de discipline par un ancien officier de carrière, aujourd'hui dirigeant dans la cavalerie rurale, quel beau sujet d'apaisement pour ceux — les inquiets — qui, spectateurs des manifestations hippiques rurales, voyaient déjà dans la fibre attitude des équipes défilant, fanions déployés et dans leur joyeuse soumission à une discipline librement consentie, la menace — intolérable à leur sens — d'un retour à la servitude personnelle.

DEVELOPPEMENT A LA FERME UTILISATION DE LA JUMENT TYPE « CAVALERIE RURALE » LA S.H.R. CREE UN DEBOUCHE NOUVEAU DU CHEVAL, EN STIMULE LA PRODUCTION.

Mais il y avait, à ce spectacle, matière à autre réflexion, tout au moins à l'usage de ceux — les sympathisants à foi réservée — qui, applaudissant aux succès sportifs des S.H.R., doutaient que tous ces sacrifices d'argent et de peine se traduisent finalement par une production accrue de chevaux aptes au service monté.

A leurs yeux, devant cette animation des éleveurs s'exprimant autour des juments de l'armée — dans le cadre de l'ancienne remonte désaffectée, revivait à cette heure les jours de grande présentation hippique, — ne leur était-elle pas apparue réellement vivante, l'image du réveil d'un élevage qui, hier encore, semblait menacé de disparition ?

Image, certes, réconfortante ! Mieux encore ! Réalité pour ceux qui, attentifs aux indications de la statistique, enregistrent dans les secteurs acquis à la cavalerie rurale une recherche désormais plus active de l'étalon de sang.

C'est que, dans les campagnes, nombreux sont ceux qui trouvent maintenant leur profit à utiliser à côté et en complément de l'attelage de trait jalousement conservés pour la culture de fond, la jument de « commodité », la préférée de la femme et de la jeunesse — mieux adaptée aux services rapides de la maison et de la ferme, utile au surplus dans la production du cheval de remonte.

Heureuse application à la culture de la loi de l'adaptation, du moteur à l'effort à fournir et formule incontestable de progrès, tout au moins pour les pays où la nature du sol, la pratique

du labour profond et l'usage d'un matériel perfectionné exigent le cheval lourd, — où, d'autre part, l'étendue des exploitations permet l'entretien d'un cheptel suffisant pour justifier à la ferme une telle division du travail.

Demain, dans ces pays favorables au développement des S.H.R. s'accroîtra avec elles l'efficacité de ces chevaux « à deux fins » qui s'employaient à l'exploitation pacifique du sol national, contribueront à en assurer l'intégrité.

LE SPORT EQUESTRE EN S.H.R. N'ENTRAINE NI DESAFFECTION NI INDISCIPLINE A L'EGARD DU STANDARD DES RACES.

Tandis que les uns déniaient aux S.H.R. tout pouvoir utile sur la production du cheval monté, d'autres, dans les milieux de l'élevage de trait, prenaient ombrage devant les succès sportifs de leurs premières manifestations.

Car, chez les anciens de la culture, le souvenir restait vivace de ces querelles où s'affrontaient deux conceptions irréductiblement opposées de l'élevage.

D'un côté ceux qui, tout bouillants d'une ardeur qu'ils partageaient avec le cheval de sang — leur élu — n'avaient que dédain pour le cheval de trait, ce plébéien mal dressé dont le format et les allures devaient s'adapter au travail d'une terre jalouse de ses trésors. Pour eux, il n'était d'autre moyen d'amélioration des races que l'emploi répété du « sang ».

Chez les autres, au contraire, s'affirmaient le respect des lois zootechniques, la fidélité au standard des races indigènes, celles-ci sous l'influence du milieu et, par l'effet d'une sélection continue, s'assouplissant dans leur modèle, leur poids et leur activité aux conditions d'emploi particulières à chaque pays de culture.

Entre les deux tendances, la bataille avait été vive, elle laissait des rancœurs. Ne risquaient-elles pas de se réveiller si, par la pratique du sport équestre, devaient un jour se créer, chez le rural, la désaffection et l'indiscipline à l'égard du standard des souches indigènes, peut-être, une orientation de la jumenterie dans la voie d'un allègement contraire aux indications du commerce, donc aux intérêts du producteur.

Cependant, le 22 Novembre, à Châteaugontier, ces mêmes S.H.R., dont les échos sportifs soulevaient tant d'inquiétudes, avaient, à leur tour, nul mieux qu'eux — grâce à la puissance de moyens qu'elles déclinaient du Groupement, — n'était organisé pour mettre à l'honneur le standard des vieilles souches de trait et pour fortifier à son égard non seulement la fidélité de ses clients civils et militaires, mais également celle des éleveurs eux-mêmes.

Chevaux du 106^e R.A.L., préalablement choisis par une commission d'éleveurs parmi les plus représentatifs de la race indigène, juments de ferme, tour à tour attelés par les artilleurs et les cavaliers ruraux aux 12 tonnes du 155 long, étaient mis en mesure d'affirmer aux yeux du public les qualités techniques de leur aïeul, le cheval d'omnibus.

Et nul ne sait lequel des deux spectacles — de celui qu'offrait le cheval monté par les équipes pleines d'entrain sportif, ou de celui des juments accrochées au matériel lourd, accaparait le plus la faveur du public.

De l'honneur rendu à l'un comme à l'autre — tous deux pareillement compagnons de travail du rural — ce dernier tenait du fond du cœur, qu'il avait également sa part. Il savait aussi qu'il en aurait le profit, car la qualité, mise à l'épreuve sous une forme publicitaire, des produits de ce élevage est encore le meilleur argument pour forcer en face du producteur qui offre sa marchandise, la décision de l'acheteur hésitant.

LA S.H.R., ECOLE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DE L'ELEVAGE.

Non ! Il n'est pas possible qu'au sein d'une même classe dont tous les membres sont soumis aux mêmes exigences de métier, se réveillent les querelles de doctrine que favorisent les représentants de classes sociales et de professions différentes, l'emploi généralisé du cheval.

Il n'est pas davantage à craindre que la pratique du cheval monté puisse briser cet attachement confiant que crée entre l'homme des champs et le cheval de labour, le partage quotidien des mêmes peines.

Loins de justifier de telles appréhensions, l'utilisation sportive du cheval ne peut que fortifier, en leur donnant l'appui d'un jugement raisonné, de telles affinités de sentiment et d'habitude.

Est-il besoin de preuves ? C'était le 13 février. Concours d'étalons à Mayenne. A cette réunion, qui est l'apothéose du gros trait, assistaient toujours nombreux, dirigeants et éleveurs du Perche et du Maine, curieux chaque année de « faire le point » de l'élevage régional.

Cependant, en cours de présentation, descendant lestement d'un car lourdement chargé, une clientèle de Châteaugontier, arrivait après une étape de 80 kilomètres, trente-cinq membres actifs ou sympathisants de la S.H.R., conduits par leur monteur.

Ils venaient à ce concours spécial de trait, tout naturellement, comme à une réunion familiale d'équipe, eux qui, plus que d'autres, ont subi l'empreinte de la cavalerie rurale. Leur secteur, témoin de ses premières manifestations, n'est-il pas devenu un centre d'élevage de selle actif où les

reproducteurs de sang (trois aujourd'hui contre un en 1934) ont vu, depuis deux ans tripler leur clientèle, en même temps, d'ailleurs, que s'accroissait celle des étalons de trait ?

Ils étaient là pour prendre exemple pour discipliner leurs yeux à l'image vivante du standard de leur race indigène. Et ils n'étaient pas les moins intéressés au spectacle offert par le défilé de ces étalons dont certains atteignaient le format du « fardier », conforme à la vogue du jour.

Ainsi, grâce à l'esprit de curiosité que développe chez le cavalier rural l'accoutumance au groupement et la fréquentation des réunions d'équipe, se parfait en lui l'éducation professionnelle.

Comme utilisateur, il sait mieux apprécier la nécessité d'adapter le cheval-moteur au mode de travail demandé.

Comme éleveur, il se rend compte que chaque formule de cheval comporte une technique de fabrication qui doit lui être propre. Il se gardera, par suite, de toute doctrine fantaisiste d'accouplement qui, tentée entre animaux d'aptitudes trop différentes, ne fait que multiplier les risques d'échec dans l'élevage et créer le désordre jusque dans les races les plus sélectionnées.

LA S.H.R., ECOLE D'UNION PAR LE CHEVAL, POUR LE CHEVAL

Dans notre pays d'individualisme, quel bel exemple d'éclectisme raisonné de la part de ces ruraux qui, attachés par atavisme de profession et par sentiment à l'animal de culture, ne craignent plus aujourd'hui d'adopter, comme leur, ce cheval « à deux fins », qu'ils eussent autrefois considéré comme un rival houleux de leur compagnon de travail familial.

N'y a-t-il pas leçon à retenir pour ceux qui, prisonniers du préjugé ou de l'esprit de clan, ne voient, en dehors du cheval de leur type unique — à eux seuls — que des indésirables à poursuivre de leurs critiques, de leurs sarcasmes ?

Ces sera certes, à l'honneur de la cavalerie rurale d'avoir, sous le signe du sport, créé autour du cheval une ambiance de camaraderie confiante et joyeuse et, dans les campagnes, un peu plus de vie, un peu plus d'union. Mais aussi elle aura, par ses manifestations, par le mouvement d'idées qu'elle a provoqué, préparé l'opinion à une meilleure compréhension mutuelle des intérêts solidaires qui lient naisseurs, éleveurs et utilisateurs. Elle aura fait le bloc de tous ceux aux quels le cheval, quel qu'il soit, doit, à cette heure de crise, apparaître comme une entité utile et indivisible.

N'est-il pas, comme source d'énergie en face du moteur-matière sans âme — l'être vivant, le compagnon sensible de l'homme, celui qui, au surplus, par toutes les fibres de sa substance comme par le sol qui le nourrit, est cent pour cent de « chez nous » ?

L. MIQUEL

(Revue « L'Eperon »).

Quand ferrer les poulains ?

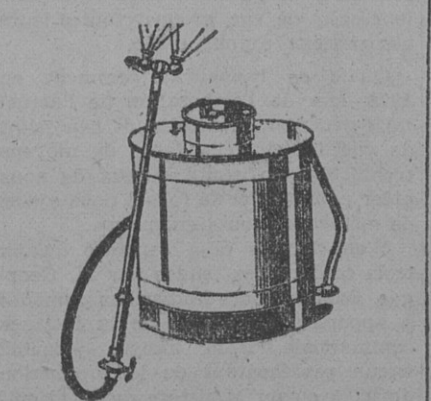
On ne ferra généralement pas assez tôt le poulain et c'est à la ferrure tardive du poulain qu'il faut attribuer les défauts d'allure du cheval. A dix-huit mois, il doit être habitué à des fers légers, retenus par un petit nombre de clous, six au plus.

Après l'alimentation, ce qui est le plus nécessaire au jeune éleve, c'est l'exercice et le plein air. Aussi, dès que le temps le permet, on l'abandonne en liberté dans un espace où il puisse galoper sans trop de dérangement et qu'on a soigneusement débarrassé de tout ce à quoi il pourrait se blesser.

Une excellente habitude, c'est, lorsque les poulainiers vont au travail, de les faire suivre par le poulain, qui se familiarise ainsi avec les objets extérieurs et les bruits divers.

Pulvérisateurs à dos

Indispensables dans toute exploitation pour le traitement des arbres fruitiers, la destruction des mauvaises herbes dans les blés, la lutte contre le doryphore, le traitement de la vigne, la désinfection des étables, écuries, etc... Contenance 15 litres, fabrication très robuste.



En CUIVRE ROUGE 215 fr.
En CUIVRE PLOMBÉ 235 fr.

Prix nets pour nos adhérents, appareils à prendre à nos Bureaux ou par Nantes.

Ces prix ne seront valables que jusqu'à épuisement des quantités retenues.

Nous pouvons fournir en supplément Rampe plombée à 8 jets pour l'arrosage 45 fr.

L'Hygiène du Cheval

SOINS ET PETITS REMEDES

Il est une série de petits remèdes pour les affections peu graves et passagères du cheval que tout maître d'écurie et même un palefrenier intelligent doivent connaître, afin de les appliquer directement et faire l'économie d'une visite du vétérinaire.

Tout comme à son maître, il arrive au cheval de perdre ses forces. Pour le remettre en état, il lui faut de grands soins, autant de repos que possible et même plus qu'on ne voudrait souvent lui en accorder. Il lui faut aussi des toniques. L'un des meilleurs et de l'efficacité duquel il nous a été donné, l'automne dernier encore, de nous rendre compte, consiste dans un mélange peu coûteux et facile à opérer de cinq grammes de sulfate de fer, vingt-six centigrammes de sulfate de quinine et de huit grammes d'acide sulfurique dans un demi-litre d'eau très pure. Matin et soir, on administre à la bête de deux à trois verres de ce tonique et, le repos aidant, on la voit bientôt, c'est-à-dire en cinq ou six jours, reprendre appétit et vigueur.

J'ai vu, dans mon voisinage, un cheval de labour marqué d'une grande verrue au cou et d'une autre au-dessus de l'œil, de la largeur d'une pièce de quarante sous, traité à miracle par un maître-berger qui, à vrai dire, passait quelque peu pour sorcier dans le pays. Le remède était bien simple : prendre un oignon de 2 centimètres de diamètre, le couper en deux et frotter les verrues à deux fois, trois reprises chaque jour. Au bout d'un mois de ce traitement, les verrues étaient tombées sans laisser de traces. Sur une autre bête, qui portait une verrue saignante, ce remède fut tout aussi efficace, seulement la place de la verrue disparue resta blanche et sans poil.

Il est des chevaux à peau si délicate qu'ils s'écorchent de suite aux épaules et sur le dos, sous la selle ou au moindre travail en harnais. On peut arriver à les rendre moins sensibles à cette véritable infirmité par l'usage régulier d'applications astringentes destinées à rendre la peau plus dure à ces places.

On emploie bien des médicaments à cet effet, tels que, par exemple, pour ne citer que les plus répandus, une décoction d'écorces de chêne ou une saumure de sel ordinaire. Nous préconiserons une lotion plus active qui consiste dans un mélange d'un litre de vinaigre et de trois grammes d'acide sulfurique. Deux ou trois fois par semaine, baigner, avec une éponge imbibée de cette solution, toutes les parties susceptibles de s'écorcher au contact de la selle ou des harnais et, au bout de peu de temps, la peau se durcit et l'animal ne se blesse plus.

Les démangeaisons qui provoquent un cheval à frotter ses jambes l'une contre l'autre, à frapper du pied le sol et à donner toutes sortes de marques d'impatience, sont généralement produites par une irritation locale dont il faut toujours chercher la cause ou le soin. Des parasites animaux ou végétaux peuvent se loger sur la peau à l'extrémité des membres et rester cachés sous les poils. On en débarrasse le cheval tourmenté en lavant abondamment avec de l'eau chaude et du savon les parties du corps ainsi envahies et en faisant suivre ce lavage de l'aspersion d'une solution d'eau et de deux pour cent d'acide phénique.

Si les pieds du cheval sont secs et durs, il est bon d'enduire, le soir, les sabots avec une composition faite d'eau bouillante versée sur de la farine de blé. On les saupoudre ensuite de menue paille hachée pour que les sabots ne s'attachent pas au sol ou à la litière.

Parfois, un jeune cheval prend l'habitude de mordre l'attache de son liège, jusqu'à ce qu'il l'ait coupée. Pour le déshabiller de cette manie, il suffit de traîner l'attache avec du suif de mouton, le cheval ayant une instinctive répugnance pour tout ce qui sent la graisse et le lard. C'est pourquoi l'application du suif est aussi un excellent moyen pour empêcher les jeunes chevaux de ronger leur mangeoire ou leur stalle.

En revenant de l'abreuvoir, les chevaux sont quelquefois pris de violentes tranchées. La cause en est toujours dans l'eau absorbée trop froide, en trop grande quantité et trop vite pour calmer une soif intense. Cette absorption arrête la digestion et alors se produisent les symptômes de l'indigestion stomacale : les douleurs sont très vives et sans répit. Le souffrage est souvent si aigu qu'elle va jusqu'à la frénésie. Aux symptômes de l'indigestion se joignent ceux du vertige : l'animal anxieux frappe de la tête les objets environnants. Il appuie le front sur l'un d'eux et pousse de toutes ses

forces sans avoir conscience du mal qu'il se fait. C'est l'indigestion véritable qui succède souvent à l'indigestion stomacale et qui est habituellement mortelle. C'est pourquoi l'indigestion stomacale, qui n'est rien chez les animaux pouvant vomir facilement, est toujours grave chez le cheval qui n'a pas, lui, la même aptitude de dégagement, et c'est pourquoi aussi nous insistons pour qu'au plus tôt le symptôme reconnu, on n'hésite pas à mander le vétérinaire, car alors, dans ce cas grave, son secours est absolument indispensable.

Cependant, en attendant sa visite et si les symptômes sont égers, il suffit souvent d'administrer, dès leur apparition, un breuvage excitant préparé avec une infusion de plantes aromatiques, telles que la sauge, le romarin, l'hysope, la camomille, le thym et même seulement avec du vin ou du cidre chaud pour réchauffer la digestion, arrêter et couper court aux accidents. L'excitation est secondée par une petite promenade et des frictions aux parties énergiques sur le ventre. Si le breuvage ne suffit pas, un second est administré quelques instants après, lorsque les souffrances, sans avoir augmenté, n'ont cependant pas diminué. Mais si elles augmentent, il faut avoir recours aux frictions révulsives et à la saignée. C'est alors affaire au vétérinaire.

Après guérison, il faut tenir l'animal au repos et à la diète en ne lui donnant que des boissons blanches. Un jour ou deux suffisent généralement pour remonter l'estomac. Puis on donne un peu de foin en plusieurs repas et on revient progressivement à la ration ordinaire.

L'indigestion par l'eau froide peut aussi produire un arrêt des fonctions urinaires, plus vite encore l'appel au vétérinaire s'impose, car l'homme de l'art a seul le remède pour une opération rapidement pratiquée.

JEAN D'ARNAUX.

Professeur d'Agriculture.

Gros blé, belles prairies, bon vin Avec les Engrais Saint-Gobain

C'est dans le cadre magnifique de Procé qu'aura lieu le Concours Hippique de Nantes

Le Concours Hippique va désert, cette année, le cadre des bras armés de la Bourse auquel il resta deux ans fidèle — et l'on n'a pas perdu le souvenir des brillantes manifestations qui y marquèrent son passage.

Ce n'est un secret pour personne que le succès de ces manifestations n'aurait pas été une contre-partie financière assez dure. Les Concours Hippiques à du, dans ces conditions, abandonner l'espoir de réaliser un effort de même envergure.

Du moins une heureuse nouvelle nous parvient-elle. En 1938, c'est à Procé que, du 7 au 12 juin, le concours se déroulera. La Ville a mis gracieusement à sa magnifique propriété à la disposition de la Société Hippique Française, qui saura utiliser au mieux cet admirable cadre champêtre pour ses intéressantes épreuves.

Emploi économique du seigle dans l'alimentation des chevaux

La ration, aussi bien en seigle qu'en foin et en avoine, n'est pas uniforme, car elle doit nécessairement varier selon les exigences des services auxquels les animaux sont employés. Mais trois litres de seigle cru, qui en donnent net après cuisson, remplacent cinq kilogrammes et demi de foin.

Le procédé pour faire cuire le seigle consiste à mettre le grain dans une chaudière d'une capacité suffisante pour qu'on puisse y ajouter deux fois et demi son volume d'eau.

L'opération a lieu d'une manière plus facile et plus économique à la vapeur. Les expériences qu'on a faites sur l'usage du seigle paraissent démontrer que ce grain est le seul qu'on puisse substituer économiquement au foin et à l'avoine dans la nourriture des chevaux, et qu'il doit être donné cuit, parce que, ne contenant presque pas de matières fibreuses (l'avoine en renferme 25 %), la masse a besoin d'être augmentée et les cellules de fécule bien crévées pour que la digestion soit bonne et qu'il n'y ait pas de perte pour la consommation.

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX ENGRAIS DE BASE

Elevage et dressage des chevaux peureux

Chez tout animal, la peur traduit une manière d'être qui exprime l'appréhension ou la crainte. Rien n'est plus caractéristique de cet état que l'aspect d'un chien qui, ayant commis une faute, se tait, ou d'un cheval qui, au lieu d'être réprimandé, se met à courir, ou encore un cheval qui, menacé de la voix pour ne pas avoir obéi, voit son conducteur s'approcher, le tout à la main. Mais ce sont là des cas qui ne peuvent pas être considérés comme de simples manifestations de défense et de crainte des coups, qui se résument chez tous les animaux domestiques, sans exception, tandis que l'on qualifie de *peureux* les chevaux qui perdent le contrôle de leurs actes et de leurs mouvements, sous des influences simplement inattendues, et qui n'ont rien de dangereux pour eux-mêmes. Le système nerveux est mal équilibré, toute influence capable d'impressionner l'animal d'une façon anormale ou inattendue provoque des réactions violentes, souvent dangereuses.

Ces influences anormales peuvent donc se grouper suivant qu'elles agissent sur la vue, l'ouïe, l'odorat, et le toucher. Celles qui agissent sur la vue sont les plus fréquentes et les plus nombreuses, elles font redouter souvent que les chevaux n'aient mauvaise vue, ce qui n'est pas toujours le cas, au contraire. La vue inattendue d'une feuille de papier blanc ballotée sur le sol, par exemple, suffit parfois à provoquer un écart, un saut de côté, une volte-face, quand ce n'est pas un embarras instantané. La vue d'une plaque d'égoût, d'une plaque d'eau reflétant des rayons lumineux, d'un objet insignifiant barrant la route, d'un objet se balançant à des branches, de fumées s'échappant en colonnes de cheminées situées dans le lointain, de colonnes de fumées ou de vapeurs s'échappant de dessous un pont, etc., etc., peuvent provoquer les mêmes manifestations plus ou moins violentes. Lorsqu'elles sont légères et modérées, elles se corrigent par le dressage et la confiance des animaux dans leurs conducteurs. C'est affaire d'habitude et de patience. Mais chez les animaux peureux proprement dits, le résultat reste toujours imparfait, incertain ou temporaire.

Sur l'odorat, les influences sont plus rares, cependant, les odeurs de tanneries, les odeurs d'usines de colle forte, les odeurs de fabriques d'engrais et toutes autres de même ordre, peuvent entraîner aux mêmes conséquences.

En principe, tous les jeunes chevaux élevés dans les pâturages, à l'écart de toutes les excitations sensorielles dont il est parlé ci-dessus, sont plus ou moins peureux. Très vite dehors ou à toutes les visions inattendues, dès qu'ils sont mis en service, mais il y a cependant des différences considérables entre les animaux à ce point de vue. Il en est qui n'ont peur de rien et qui, cependant, sont d'une énergie peu commune; il en est d'autres qui sont « sur leur œil ou ombrageux », pour employer les expressions populaires consacrées, c'est-à-dire qui importent de surveiller, qui font volontiers un petit écart, mais qui, en réalité, ne sont pas dangereux au sens vrai du mot. Ceux-là sont, pour la plupart, facilement perfectibles par le dressage. Mais il en est qui, vigoureux ou non, restent peureux, quel que l'on fasse, et ceux-là sont toujours dangereux. Il est enfin assez curieux de noter qu'il est des sujets peureux à la vue et non au bruit; ou inversement peureux au bruit et non à la vue.

Quel que soit le défaut du défaut ou du vice, il ne faut pas oublier que tout cheval peureux est toujours dangereux, que les accidents possibles sont toujours fort graves et qu'il y a intérêt à ne pas utiliser de semblables sujets, sinon encastrés entre des murures.

Dans toute éducation, il est plus simple d'empêcher le défaut de naître que de le corriger ensuite.

Ayez une écurie claire. Donnez aux chevaux un exercice suffisant, car un excès d'énergie amène des écarts qui ne sont pas des manifestations de frayeur. Sortez-les souvent, faites-les tout voir pour qu'il ne s'étonne de rien. Si la peur persiste vis-à-vis de tel ou tel objet, attachez-vous à associer une idée d'intérêt à l'objet qui effraie. Caressez votre cheval, parlez-lui. Frottez-lui au besoin en mettant pied à terre et en le conduisant progressivement sur l'objet que celui-ci ne lui attire que des caresses.

Dans la période de dressage, un bon cavalier a toujours du sucre ou des carottes dans ses poches, sachant que la gourmandise est un levier puissant pour les actes du cheval.

En définitive, douceur, patience, accompagnement, ne sortez pas de là et rappelez-vous que le dressage doit s'occuper de toutes les causes de frayeur qui peuvent se présenter: un cheval qui n'a pas peur d'un claquon aura peur d'un tambour.

Habitez-le à tout; patience et encore patience!

LA VILLETTE

Lundi 21 Février 1938

Jeudi 24 Février 1938

COURS OFFICIELS

Viandes nettes

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	ex.(1)
Bœufs	11.30	9.70	8.10	12.10
Vaches	11.30	9.40	7.90	12.60
Taureaux	9.50	8.60	8.30	9.90
Veaux	16.70	15.70	14.70	17.10
Moutons	18.30	18.80	11.50	19.40
Brebis	de 10.90 à 13.20			
Porcs	13.00	11.42	8.86	12.42

Gros bovins

Paris, 21 Février.

Arrivages: 3.160 bœufs; 2.097 vaches; 460 taureaux; Réserves vivantes aux abattoirs de ce matin: 928; introductions directes aux abattoirs de ce matin: 495; Renvoi: 220 bœufs, 142 vaches, 5 taureaux.

Cours à la livre viande nette:

Bœufs. — Bœufs blancs, charollais, nivernais, bourbonnais, berrichons ou Centre-Ouest en bœufs bœufs de 700 à 900 livres: Extras 5.80 à 6.10; première qualité 5.50 à 5.70; grossiers 5.20 à 5.40; gros bœufs 1.100 à 1.200 livres 5.30 à 5.50; gris de l'Ouest, Maine, Anjou, Nantais, vendéens, parthenais extras 5.60 à 5.80; bons gris 5.10 à 5.50; ordinaires 4.70 à 5; bretons 4.60 à 5.40; bœufs grossiers de toutes provenances 4.10 à 4.40.

GENÈSSES. — Génisses extras blanches 5.80 à 6.40; grises 5.30 à 6; ordinaires toutes races 4.70 à 5.20.

VACHES. — Jeunes premières 5.30 à 5.90; bonnes 4.80 à 5.20; vieilles 4 à 4.10; saucisson 2.60 à 3.60.

TAUREAUX. — Bretons 5.10 à 5.60; jeunes taureaux 4.60 à 5; grossiers 4.10 à 4.50.

Veaux

Arrivages: 1.664; Réserves vivantes 359; introductions directes aux abattoirs 1.067; renvoi 45.

Cours à la livre de viande nette, par bandes:

Tourangeaux extras 7.80 à 8.10; ordinaires 7.30 à 7.60; manœuvres d'Écomouvain, Le Lude-Maye, Châteauneuf-du-Loir 7.40 à 8; bons manœuvres de la Sarthe et de la Mayenne 7.10 à 7.80; Manœuvres ordinaires 7 à 7.50; Angevins 7.10 à 7.50; bretons 6.80 à 7; Brezoulers 7.40 à 8.50; bretons 7.50 à 8.50.

MOUTONS. — Poitou 7.20 à 7.70; dishleys mérinos 7 à 7.50.

BREBIS. — Poitou 5.40 à 5.90; dishleys mérinos 5.30 à 6.50; vieilles brebis de toutes provenances 4.50 à 4.80.

Ovins

Arrivages: 1.116; Réserves vivantes 328; introductions directes aux abattoirs 2.510; renvoi néant.

Cours à la livre de viande nette:

AGNEAUX. — Laitons extras de 28 à 32 livres de viande: Southdown, croisés Loiret, charmois 8.20 à 9.60; dishleys mérinos 8.60 à 9.20; maraichins 7.40 à 8.50; bretons 7.50 à 8.50.

MOUTONS. — Poitou 7.20 à 7.70; dishleys mérinos 7 à 7.50.

BREBIS. — Poitou 5.40 à 5.90; dishleys mérinos 5.30 à 6.50; vieilles brebis de toutes provenances 4.50 à 4.80.

COURS OFFICIELS

(Viande nette)

Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extra (1)
Bœufs	11.30	9.70	8.10	12.10
Vaches	11.30	9.40	7.90	12.60
Taureaux	9.50	8.60	8.30	9.90
Veaux	16.10	15.10	14.00	17.20
Moutons	18.30	14.00	11.70	19.40
Brebis	11.10	11.10	13.40	
Porcs	12.00	11.42	9.00	12.42

(Poids vifs)

Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extra (1)
Bœufs	6.80	5.35	4.05	7.50
Vaches	6.80	5.15	3.95	8.05
Taureaux	5.70	4.90	4.15	9.15
Veaux	9.65	8.60	7.70	10.20
Moutons	9.15	6.50	5.15	9.70
Brebis	4.80	4.80	6.05	
Porcs	8.40	6.30	7.70	

(1) Cours Officiels.

Porcs

Arrivages: 1.049; réserves vivantes 1.244; introductions aux abattoirs 4.249; renvoi néant.

Cours au kilo vif:

Maigres de 90 à 100 kilos net, extras au détail 8.50 à 8.70; maigres Ouest Centre-Ouest, bons 8.40 à 8.60; petite maigres 8 à 8.20; fonds de parcs 7.90 à 8.10; cochons épais Ouest Centre ou Centre-Ouest 8.20 à 8.50; gros gras ou incurvés 8 à 8.20; Cronachais 8.50 à 8.70; Vendée 8.40 à 8.70; cochons 6 à 6.60.

Arrivages de la région à la Villette

Loire-Inférieure: 90 bœufs, 75 vaches, 15 taureaux, 100 porcs.

Maine-et-Loire: 175 bœufs, 135 vaches, 20 taureaux, 180 vaches, 160 porcs.

Mayenne: 145 bœufs, 80 vaches, 15 taureaux, 10 vaches.

Morbihan: 30 porcs.

Sarthe: 45 bœufs, 35 vaches, 10 taureaux, 220 vaches, 90 porcs.

Vendée: 135 bœufs, 135 vaches, 15 taureaux, 20 porcs.

Observations

Le temps froid demeure encourageant pour le marché de la viande. On a noté la semaine dernière une amélioration sensible du débit aux abattoirs et en général les détaillants constatent un meilleur écoulement des bœufs. Mais il y a toujours beaucoup de lenteur dans la vente aux bœufs et les acheteurs redoutent une vive résistance de la consommation en face d'une hausse des prix, ce qui empêche toute augmentation sensible du bétail sur pied.

En d'autres temps, étant donné la modicité des offres et la persistance de conditions atmosphériques favorables, une hausse se serait assurément produite, mais les acheteurs se refusent à payer plus cher la marchandise et ils ont tendance à reporter leur choix sur les qualités plus ordinaires. De fait, les animaux de bonne moyenne voient leurs prix se raffermir tandis que ceux des qualités supérieures restent seulement soutenus.

Ce lundi, le marché n'a pas fait exception à cette règle, on a cependant noté dans l'ensemble une nette fermeté de la tendance.

En gros détail les arrivages qui atteignent 5.717 têtes au total ont un peu plus forte que lundi dernier date où ils n'avaient pas dépassé 5.000 têtes. La vente est cependant restée facile et les cours ont aisément haussé de 10 à 20 centimes au kilo net en toutes qualités.

La Vie Syndicale

SYNDICAT AGRICOLE DE LA PRESQU'ÎLE GUÉRANDAISE

Dimanche 27 Février, à 9 h. 30 du matin, salle de la Justice de Paix, à Guérande, Assemblée générale annuelle du Syndicat Agricole de la Presqu'île Guérandaise.

Allocution du Président.

Causeries par M. de Camiran, de la Garanderie et Fèvre.

ORDRE DU JOUR

Le marché du blé, l'emploi des engrais, la fièvre aphteuse, le marché des pommes de terre, les allocations familiales, questions diverses.

Tous les adhérents sont instamment priés d'y assister.

Le Président: Paul PIGHELIN.

Derval

Dimanche 6 Mars, à 9 heures du matin, salle de l'Hôtel Provost, à Derval, réunion des membres du syndicat. Causerie par M. Falivre. Tous nos adhérents de la région sont priés d'y assister.

La Chevalleraie

Dimanche 6 Mars, à 11 h. 15, salle de l'École, à la Chevalleraie, réunion syndicale agricole. M. Falivre prendra la parole. Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

Paulx

Nous sommes heureux d'avoir nos adhérents de la région, que M. Roger Baril, propriétaire à Paulx, a bien voulu accepter la présidence d'honneur de notre nouveau syndicat local. Nous nous joignons aux membres du Bureau, pour lui adresser nos sincères remerciements.



«Bonne nuit à nos amis de la région!»

LA DEFENSE VITICOLE

REUNION DU CONSEIL DE LA C. G. V. C. O.

Le Conseil d'administration de la Confédération générale des vignerons du Centre et de l'Ouest (C. G. V. C. O.) s'est réuni le 3 février, sous la présidence de M. Paul Germain.

Après avoir approuvé le rapport et les comptes de M. Aron, trésorier de la Confédération, le Conseil a pris connaissance des vœux transmis par l'Union des Syndicats viticoles de Bretagne, au sujet des piquets; par le Syndicat de défense viticole de Saint-Claude-de-Duray, concernant l'othello; par la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire, à propos du contrôle de l'appellation « Saumur mousseux », etc., etc.

Le Conseil a confirmé son attitude dans les poursuites intentées pour fraudes sur les vins. Il a émis des réserves sur les questions relatives à la nouvelle loi Chouffet-Boulay concernant la double appellation; à la circulaire n° 140 visant l'indication du degré; aux décisions prises par la Commission interministérielle de la viticulture.

Le Conseil s'est préoccupé des projets d'abaissement des paliers institués pour le blocage et la distillation obligatoires. Il a décidé de procéder à une large consultation des vignerons du Centre et de l'Ouest, par l'intermédiaire des Associations viticoles confédérées.

Enfin, sur l'intervention de M. Rosin, le Conseil a décidé d'intervenir contre l'enlèvement du marché des vins rosés par des coupages qui ne sont pas dignes de ce nom.

LA MANIFESTATION DU SALON DES ARTS MÉTIERS

Comme chaque année, à l'occasion de la présentation des vins de la Loire (Touraine, Anjou, Muscadet, Berry-Nivernais) au Salon des Arts Métiers, un apéritif a été offert aux membres des groupes parlementaires de défense de la viticulture du Centre et de l'Ouest, par le conseil de la C.G.V.C.O.

Au préalable, une réunion d'information a eu lieu, au cours de laquelle les porte-parole des viticulteurs ont pu faire le point.

Après M. Germain, premier vice-président, le secrétaire général de la C. G. V. C. O., a noté les résultats obtenus par l'action conjuguée des Groupes parlementaires et des Associations professionnelles: vote de la loi du 12 juillet 1937, possibilité de replantations préalables: dispense de livraison d'alcools viniques lorsque les marques sont inutilisées, détruites ou dénaturées; allongement des délais pour les revendications d'appellations contrôlées; maintien des exonérations de blocage et de distillation en faveur de la viticulture familiale, etc., etc.

La conservation des œufs pour la vente

L'œuf se conserve sans aucun soin de quinze jours à trois semaines, parfois même un mois, mais, au fur et à mesure qu'il vieillit, il perd de sa saveur, laquelle est à son maximum pendant les deux ou trois premiers jours seulement.

Il faut donc pouvoir reconnaître l'âge d'un œuf, afin d'en connaître la fraîcheur. Pour cela, on emploie la méthode dite « de l'eau salée ». On fait dissoudre 125 grammes de sel dans un litre d'eau et on attend que la dissolution soit complète. Si, dans cette eau salée, on met un œuf de deux jours, il ne touche pas le fond; au troisième jour, il se met au milieu et au quatrième jour, il surnage. Tel est un des nombreux moyens, le plus pratique, pour reconnaître facilement l'âge des œufs pendant les premiers jours.

Au delà du quatrième jour, on observe alors la position de l'œuf par rapport à la surface de l'eau salée, plus il vieillit, plus il se redresse et, de la position horizontale du début, il se met à la verticale vers la quatrième semaine. Ceci est dû à ce que la poche à air qui se trouve au bout de la coquille augmente peu à peu de volume par suite de l'évaporation de l'eau contenue dans l'œuf.

Pour conserver un œuf, il faut donc éviter que cette évaporation se produise. En effet, la coquille est poreuse et laisse passer l'air et les microbes qui y circulent, si on imperméabilise la coquille, l'évaporation ne se produira plus et l'œuf conservera ses qualités primitives.

Mais n'importe quel œuf ne peut être conservé, c'est ainsi que les œufs récochés se gâtent plus vite. On aura donc soin de séparer les coqs des poules au moins dix jours avant de recueillir les œufs destinés à être conservés.

Parmi les nombreux procédés employés, quatre peuvent être retenus:

1° Emploi de la vaseline. — Ce pro-

Puis, le secrétaire confédéral a indiqué les points qui devront retenir l'attention des groupes parlementaires du Centre et de l'Ouest au cours des mois qui vont suivre.

Il s'agit, notamment, des menaces d'abaissement des paliers pour l'application du blocage et de la distillation obligatoire, du régime des vins de coupe et des vins de pays, de la chapitalisation, des injustices commises à l'égard des vignerons qui ont jadis planté des « othellos ».

Le secrétaire général a précisé, en terminant, les responsabilités de la profession organisée et l'attitude de la Confédération vis-à-vis du commerce des vins et des consommateurs.

Parlant en son nom et au nom de M. Robert Mauger, président du groupe de la Chambre des députés, M. Linnyer, président du groupe sénatorial, a souligné l'efficacité du travail réalisé, selon la méthode instituée par le président Jules Gautier, méthode qui respecte l'indépendance des Associations professionnelles et les prérogatives des pouvoirs publics.

On notait la présence des sénateurs: MM. Beaumont (Allier), Laudier, Mauger (Cher), Joseph Faure (Corrèze), Linnyer, de Juigné (Loire-Inférieure), Pichery (Loire-et-Cher), Turbat (Loiret), de Grandmaison, Manceau (Maine-et-Loire), Roy (Puy-de-Dôme), des députés: MM. Lamoureux (Allier), Maury, Meunier, Morin (Ille-et-Loire), Bauxrand, Mauger (Loire-et-Cher), Bardoul, Dutreuil de la Coudrie, de la Fernonnays (Loire-Inférieure), Cointreau, de Grandmaison, de Ssi., Pern (Maine-et-Loire), El. Kassé (Puy-de-Dôme), Tranchand (Vienne).

Le Conseil d'administration de la C. G. V. C. O. était représenté par MM. Germain et R. Chardrin, vice-présidents; Cherrier, Piard, Poupard, Rosin, Rozzé, Sevestre, Vavasseur.

S'étaient excusés: MM. les sénateurs: Marcel Régner (Allier), Paul-Boncour (Loire-et-Cher), Marcel Donon (Loiret), Laurent-Eynac (Haute-Loire), de Blois (Maine-et-Loire), Lebeuf, Naudin, Provost-Dumarchais (Nièvre), Buisson (Puy-de-Dôme), Lebert (Sarthe).

MM. les députés: Rives, Thivrier (Allier), Deschizeaux (Indre), Paul-Bernier (Indre-et-Loire), Besnard-Ferron (Loire-et-Cher), Jean Zay (Loiret), Le Cour Grandmaison (Loire-Inférieure), Macoulin (Deux-Sèvres).

ainsi que M. de Camiran, vice-président; MM. Chevet, Cormont, Besnard-Boussau, Sautjeau, de Bodman, Marc-Ferré, Gousse et Chabannes, administrateurs de la C. G. V. C. O.

Il convient d'ajouter que la présentation des vins de la Loire au Salon des Arts Métiers a remporté le plus vif succès et a attiré de très nombreux visiteurs.

La Journée des Vins au Loroux-Bottreau

Sous la présidence de M. le Maire, M. le Secrétaire de la Mairie, M. le Secrétaire de la première réunion du Comité cantonal.

MM. les Maires de Saint-Juven-de-Concelles, de la Chapelle-Basse-Mer, Barbechat, Renaudière, assistaient à cette importante réunion. MM. les Maires de la Boissière, du Landreau s'étaient fait excuser.

M. Linnyer, ouvrant la réunion, a plu à remercier MM. les Maires présents et n'oublia pas, en salueant les délégués de chaque commune du canton, de constater l'empressement avec lequel ceux-ci avaient répondu à la convocation du secrétaire.

Cette première réunion avait son importance: tout d'abord arrêter la date de cette manifestation viticole du canton dont on aime à reconnaître le juste succès et enfin en jeter les premières lignes d'autant plus que cette année nous avons comme principal sujet de notre concours « Le Congrès départemental du Muscadet ».

Les années précédentes, cette journée du Vin prenait date fin mars ou début avril. Deux raisons ont motivé cette année son retard. La première, c'est celle du Congrès du Muscadet; la seconde, c'est l'aménagement de la place de la Mairie du Loroux, qui est, à l'heure actuelle, en voie d'exécution et qui sera terminé pour ce jour.

Par un vote unanime, la date de la Journée des Vins au Loroux-Bottreau, le Concours cantonal, le Congrès départemental du Muscadet, la Fête du Muguet, de la joie toute la journée.

Sur l'ensemble de l'organisation de cette importante journée une conversation pleine d'humour s'engagea.

Aucun changement ne fut apporté au Concours cantonal des Vins, cela va de soi, son organisation étant bien au point. La discussion fut plus animée sur le sujet du Congrès du Muscadet. En quoi consiste ce Congrès? Telle est la question que chacun se pose. La résoudre est chose bien difficile. Valet, Chanson, La Palisse, Vertout ont organisé les années précédentes le Congrès du Muscadet; aussi pour mettre fin à la conversation engagée, M. Linnyer met tout le monde d'accord de la façon suivante: prendre à la source même les directives de ce congrès. Le secrétaire du Comité est, de ce fait, prié de se mettre en rapport avec les dirigeants du Comité départemental du Muscadet pour en connaître les premières bases de son organisation; alors on pourra faire le nécessaire pour la réussite de ce Congrès.

Ce fut sur ce point décision prise.

A la prochaine réunion du Comité, on discutera à présent la question — (la devise du Comité du Loroux étant « Mieux faire ») — et le Congrès du Muscadet 1938, en notre ville le dimanche 1^{er} mai, aura son ampleur habituelle.

Prochaine réunion du comité: dimanche 6 mars, à 15 heures.

combattre les ravages des nouveaux-nés, l'écoulement des seins, les dartres

POUR combattre les ravages des nouveaux-nés, l'écoulement des seins, les dartres

Pommade CALMYL s'enlève sans difficulté après usage 5 fr. dans toutes les Pharmacies ou Laboratoires PINCHINAT 12, rue Jémmapes - NANTES

REPLANTATIONS DE VIGNES

Nous rappelons aux viticulteurs qu'ils peuvent, à nouveau, jusqu'au 1^{er} août 1938, procéder — sous certaines conditions — à des replantations préalables de vignes devant être arrachées dans un délai de trois ans. Ces replantations préalables sont permises:

1° Dans les régions produisant des vins d'appellation d'origine contrôlée;

2° Dans les départements où la superficie plantée en vignes ne s'est pas accrue de 1922 à 1932, à la condition que les replantations soient effectuées avec des cépages choisis sur la liste précédemment établie par la Direction des Services agricoles;

3° Pour les vignes complantées à raison des trois quarts au moins en cépages prohibés (noah, othello, etc.).

La grande renommée du miel de Bretagne à l'Exposition d'Apiculture de Paris

AU CONCOURS GENERAL AGRICOLE DE PARIS

Les 380 pots de Miel, dont nous avons parlé au début de cet article, sont restés à Paris. Ils seront de nouveau exposés au Concours Général Agricole, organisé par le Ministère de l'Agriculture du Vendredi 18 au Mercredi 23 Février 1938.

Nous ne doutons pas d'un nouveau succès.

LE VIN et la chimie

Un intéressant débat s'est institué mercredi à Paris, à la maison de la Chimie, sur le thème suivant: « Le vin est-il tributaire de la chimie? »

M. Bonis, directeur du laboratoire central du service de la répression des fraudes, qui présentait le sujet, fit ressortir l'influence tenante des engrais et des insecticides sur la production des vignobles et l'action salutaire des antiseptiques et des clarifiants au cours de la lente évaporation du vin de la consommation.

Les représentants des groupements intéressés assistaient en nombre à cet exposé: un débat animé s'en suivit au cours duquel les avis des experts furent unanimes à souligner les services que rend la chimie œnologique.



FERDINAND



Copyright P.L.B. & Co. Copenhagen

Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure

La Réunion de l'Assemblée Générale de la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure, aura lieu le Dimanche 6 Mars 1938, à 10 heures du matin, à la Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure, 12, rue de Strasbourg, à Nantes.

Ordre du Jour

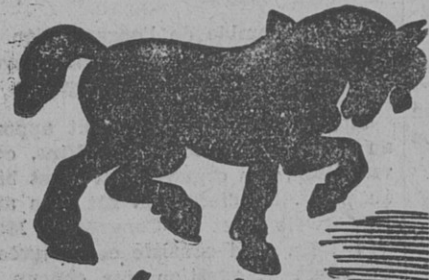
1. Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale.
2. Compte rendu financier de l'année 1937; cotisations 1938.
3. Compte rendu moral de la Société pendant 1937.
4. Prix obtenus à Paris à l'Exposition d'Apiculture et au Concours Général Agricole.
5. Organisation de la Journée du Miel du 14 Avril à la Foire Commerciale de Nantes; Distribution gratuite aux Enfants de 5000 petits pots de Miel de Bretagne.
6. Participation pour une Journée de l'Abeille: 1. A la Foire de Saint-Nazaire; 2. A la Baule; Participation à l'Exposition internationale du Dahlika à Nantes, en Septembre 1938.
7. Distribution des Récompenses des différents Concours de 1938.
8. Organisation d'un Concours de Ruchers pour 1938, dans la partie du Département située au Sud de la Loire; d'un Concours de produits apicoles et d'une Exposition apicole au Château de Nantes.
9. Fédération apicole de Bretagne; Lecture des Statuts.
10. Modifications aux Statuts de notre Société, de manière à profiter des avantages que nous accorde la nouvelle Loi du 25 Février 1927, sur les Groupements professionnels (voir: Code du Travail, Livre III, Titre premier).
11. Les droits de douane; Le continentement du Miel et du Pain d'épices.
12. Les Assurances apicoles (distribution de formulaires).
13. Les Foires aux Mielles; Réinstallation du Rucher; Ecole au Parc de Procé; les cours en 1938.
14. Achats de fûts et de récipients.
15. Questions diverses.

Le Secrétaire: Louis CHEVRIER.

8, Avenue St-Clair, Nantes.

Le Président: Etienne GIRAUD.

Le Landreau (L.-Inf.).



un rude travailleur

Donnez du riz à vos chiens, sous forme de "paddy" (riz non décortiqué). Les résultats ne se feront pas attendre.

Paddy

SEULE AGENCE PROPAGANDE

PARIS 2

PASSEZ AU BORD DE LA MER

VOS JOURNÉES DE LOISIRS

Billets d'une Journée délivrés les

jeudis, samedis et dimanches toute

l'année, au départ de Nantes-Orléans,

la Bourse et Chantenay (1).

Pour Saint-Nazaire (prix aller et

retour): 3^e classe, 22 fr.; enfants de 14

à 10 ans, 11 fr.

Pour Pornichet, La Baule-Escoublac,

La Baule-Épaulay, Batz-sur-Mer, Le

Croisic, Guérande, (prix aller et

retour): 3^e classe 28 fr.; enfants de 4

à 10 ans, 14 fr.

Au départ de Saint-Nazaire pour les

stations de la Côte de Saint-Gilles

ci-dessus sauf Pornichet, (prix aller et

retour): 3^e classe, 8 fr.; enfants de 4

à 10 ans, 4 fr.

Au départ de Saint-Nazaire pour

Pornichet (prix aller et retour): 3^e

classe 6 fr.; enfants de 4 à 10 ans, 3 fr.

Ces billets dont la validité ne peut

être prolongée, sont utilisables dans

tous les trains du service régulier per-

mettant l'aller et le retour dans la

même journée.

(1) Les billets délivrés le samedi

sont valables au retour le dimanche.

La Manifestation des Paysans

le Dimanche 3 avril à RENNES

L'annonce d'une grande manifestation organisée le dimanche 3 avril, aux Lices, à Rennes, par le Comité de Défense Paysanne a suscité un vif enthousiasme chez tous les cultivateurs, maraichers, ouvriers agricoles, artisans et commerçants ruraux, qui sentent le besoin de se défendre et de s'unir.

Mais l'annonce de cette manifestation crée entre toutes les régions une grande émulation.

En effet, après le premier Congrès Régional de Défense Paysanne qui aura lieu à Rennes, onze Congrès régionaux seront organisés sur différents points du territoire. Or, Rennes a été le berceau de la Défense Paysanne. C'est là que s'est créé en 1930 ce premier noyau qui a donné naissance à une vaste association qui groupe maintenant plus de 400.000 cotisants.

Et les autres régions voudraient bien dans leur manifestation dépasser Rennes.

Les gars du Nord à Arras, les Provençaux à Aubagne, les paysans de Vendée et du Poitou à Parthenay, ceux de la Nièvre à Nevers, ceux de Normandie à Lisieux, préparent très activement leur manifestation. Aux manifestations comme celle d'Arras, on prévoit plus de 20.000 personnes.

Il faut qu'à Rennes, ce nombre soit dépassé.

Aussi, il importe de préparer des manifestations des départs collectifs par

auto-cars, ou auto-cars, ou par voyages groupés en Chemins de fer, en raison des réductions qu'on peut obtenir.

Rappelons que les paysans de l'ouest manifesteront:

Pour les allocations familiales égales pour tous.

Pour la réévaluation de l'impôt du sang.

Pour la réévaluation réelle des produits agricoles.

Pour la reconnaissance officielle des droits syndicaux de la paysannerie.

Pour la Défense Paysanne.

Des réunions d'études auront lieu le

matin. A midi, sera servi un repas en commun, prix: 18 francs (café et

boisson compris).

L'après-midi, à 14 heures, sous la

Haie des Lices se tiendra une grande

manifestation.

Toutes les personnes qui veulent des

renseignements, ou qui veulent se

charger de distribuer des tracts, ou de

placer des affiches, sont priées de

s'adresser au Comité de Défense

Paysanne, 10, rue de Toulouse, à Ren-

nes.

Dimanche 27 Février

De 9 h. à 9 h. 15. — Paris-Paris (relayé

par Limoges, Marseille, Rennes, Strasbourg).

De 9 h. 15 à 9 h. 30. — Radio-Paris (relayé

par Lille, Lyon, Nice et Toulouse).

De 18 h. à 18 h. 30. — Poste de Paris-P.T.T. (relayé

par Limoges, Marseille, Rennes et Strasbourg).

De 18 h. 30 à 19 h. — Poste de la

Tour Eiffel (relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse).

De 18 h. 30 à 19 h. 15. — Poste de la

Tour Eiffel (relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse).

De 18 h. 30 à 19 h. 15. — Poste de la

Tour Eiffel (relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse).

De 18 h. 30 à 19 h. 15. — Poste de la

Tour Eiffel (relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse).

De 18 h. 30 à 19 h. 15. — Poste de la

Tour Eiffel (relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse).

De 18 h. 30 à 19 h. 15. — Poste de la

Tour Eiffel (relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse).

De 18 h. 30 à 19 h. 15. — Poste de la

Tour Eiffel (relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse).

De 18 h. 30 à 19 h. 15. — Poste de la

Tour Eiffel (relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse).

De 18 h. 30 à 19 h. 15. — Poste de la

Tour Eiffel (relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse).

De 18 h. 30 à 19 h. 15. — Poste de la

Tour Eiffel (relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse).

De 18 h. 30 à 19 h. 15. — Poste de la

Tour Eiffel (relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse).

De 18 h. 30 à 19 h. 15. — Poste de la

Tour Eiffel (relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse).

De 18 h. 30 à 19 h. 15. — Poste de la

Tour Eiffel (relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse).

Offres et Demandes

(Service réservé à nos Adhérents)
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
3, Place Petite-Roquette, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion: 6 fr.
Par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

1. — 10 POMMIERS tige 2 m., 0 m. 10 à 0 m. 12 de tour, 120 fr.; 0 m. 12 à 0 m. 14, 160 fr. 10 POIRIERS basse tige, variétés, 55 fr., franco toutes gares. PLANTS DE VIGNE: Muscadet, Groslot, Pinot de la Loire, Gamay, Colombard, hybrides racines et greffés 5453, 4886, 4643, 7058, 8745, etc. Bois pour greffage. Catalogue franco, J. Foulonleau, Le Puisset-Doré (M.-et-L.).

19. — TRES BELLES GRIFES D'ASPERGES sélectionnées « Grosse hâtive d'Argenteuil ». Félix JOUIS, Pierre-Perce, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

N° 32. — A LOUER pour le 25 avril 1938, 10 kilom. au sud de Nantes, FERME de 17 ha. prix d'argent ou de denrées. S'adresser M. Tempier, expert, 50, avenue Pasteur, Nantes.

33. — A vendre deux GENISSES, race Parthenaise-Nantaise, les numéros suivants: 576, Poulette, 11 mois, et 586, Pallissade, 7 mois. S'adresser à M. Langlais Julien, à la Ravillière, Casson (L.-I.).

34. — Suis ACHETEUR en une ou plusieurs livraisons de 2.000 kilos de pommes de terre consommation jaune ou blanche, rutabagas, haricots secs, 50 sautignons pour greffe de poliers. Désirerais changer vache âgée contre jeune génisse prête à vêler. Clinique du Pont-de-Cens, Nantes. Téléphone 118.79.

35. — A vendre très bonnes POMMES DE TERRE, pour semence. S'adresser à M. Leclerc, Potironnière, Rouéans (L.-I.).

36. — Elevage Port-Bossinot, St-Philbert-de-Grand-Lieu (Loire-Inf.). CEUFS A COUVER de Leghorns, coucoues Mallines, Canards Nantais, 24 fr. la douzaine. Jeunes pigeons Mondains, 40 fr. le couple. Lapins Vendée, sevrage, 30 francs.

37. — On demande MENAGE 40 à 50 ans, travaillant tous les deux, sérieux, jardinier, maraicher, soigneux travailleurs pour faire grand jardin à moitié avec propriétaire région Nantaise, proximité mer, avantages divers. S'adresser au Syndicat qui transmettra.

138. — On demande une BONNE de 16 à 20 ans, pour culture maraichère, banlieue, Nantes. S'adresser au Syndicat.

139. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

140. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

141. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

142. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

143. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

144. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

145. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

146. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

147. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

148. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

149. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

150. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

151. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

152. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

153. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

154. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

155. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

156. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

157. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

158. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

159. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

160. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

161. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

162. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

163. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

164. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

165. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

166. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

167. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

168. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

169. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

170. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

171. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

172. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

173. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

174. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

175. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

176. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

177. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

178. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

179. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

180. — On demande UNE BONNE de 16 à 30 ans, sérieuse, pour maraicher. S'adresser au Syndicat.

MARCHÉS RÉGIONAUX

224 MOUONS. — Le 1/2 kilo net: 1^{re} qualité, 9 à 9.50; 2^e qualité, 7.75 à 8.75. Agneaux sans tarif.

Légumes et Primeurs

COURS DES LEGUMES DU CHAMP DE MARS

Nantes, 23 février. — Artichauts, les 12: 13 fr.; Carottes, le paquet: 1^{er} qualité, 6 à 6.50; raves, les 6: 8 fr.; Céleri branches, les 6: 8 fr.; Choux-pommes, les 16: 3 fr.; Choux de Bruxelles, le kilo: 2 fr. 25; Cresson, les 12: 9 fr.; Chicorée, les 12: 8 fr.; Endives de pays, le kilo: 3 fr.; Laitues, les 12: 8 fr.; Navets, le paquet: 1 fr.; Oignons, le kilo: 3 fr. 50; Poireaux, la botte, 7 fr.; Radis, les 12: 10 fr.; Pommes, le kilo: 1 fr. 25; Scorzonnes, le paquet: 2 fr. 50; Salafis, le paquet: 1 fr. 50; Pommes de terre, le kilo: 0 fr. 50.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 23 février.

Pommes de terre

Les 100 kilos, gare départ: Royale d'Orléans, 50 (sans acheteurs); Hollande, 30; Breckinridge, 30; classe rouge Bretagne toute venante, 30 à 32, grosse triée, 36 à 40; Loiret 32, Loire-Inférieure, 32 à 33; Early Sarah, 55 à 56; Touraine ou Poitou, 60; Etiole du Nord du Loiret, 32; Institut de Beauvais Sarthe, 35 à 36; Creuse, 45 à 40; Eure-et-Loire, 42 à 45; Oise, Somme, 45; Sarthe, 45; Maine-et-Loire, 45; Loiret, 45; Breckinridge, 28 à 30; Sarthe, 29; Mayenne, 28; Maine-et-Loire, 30; Loiret, 30 à 32; Creuse, 32; Auvergne, 32; Alsace, 32 (nominal); Rosa Marne, 68; Ardennes, Meuse, 65; Côte-du-Nord, 62; Morbihan, 65; Côte-du-Nord, 65 à 70.

Carottes

Cours soutenus, mais calmes, les 100 kilos vrac départ: Poitou, 100; Loiret, 100; Lorraine, 100; Poitou, 90; St-Omer, 95-100; Meaux, 100; Saint-Vaast, 90.

Navets

On cote: Alsace, 12-15; Meaux, 30.

Oignons

Les 100 kilos logés départ: Auxonne 400; Poitou, épuisé; Verberie, 410; 420; Syrie, 220-250 (selon triage).

Légumes secs

Paris. — Les 100 kilos, logés, départ: flageolets, Nord, 310; Vendée, 310; lingots, Nord, 395; Vendée, 395; chers, Arpajon, Douaumont, extra, 315; bons avec 10 % de blanc 250 et ordinaire, 200-220; plats, Midi, gros, 305; extra, 325; cocos, Landes, 315; brins, Vendée, 310; pois ronds, Nord, 200; pois décorés, 335; lentilles vertes, du Puy, 360.

Graines Fourragères

Paris. — Les 100 kilos logés départ: trèfle violet, Nord, 500-600; Breckinridge, 600-700; trèfle hybride, 1300-1500; trèfle blanc, 1400-1600; trèfle jaune, 700-800 fr. Luzerne Provence, 900-1000; de pays 875-975; des marais ou Vendée, 975-1050 fr. Minette, 375-425; vesces, 150-170; sainfoin, 220-240; lotier, 700-750; ray grass Italie de Mayenne, 220-230 fr.

Cours des Vins

La barrique, prise au cellier, et suivant régions:

MUSCADET 1937 1000 à 1300

GROS-PLANT 1937 450 à 550

SEIGLE 1937 350 à 450

ROUGE de pays: le degré barrique à 55 francs

NOAH: le degré barrique: 13 fr. 50 départ.

Cidres et Eaux-de-Vie

Cidres, petites affaires, de 10.50 à 11.50 le degré, suivant qualité.

Eaux-de-vie de cidre, de 6.75 à 7.25 le degré, sans affaires.

LES FOIRES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Lundi 23 février. — Missillac, Vardes, Nozay, Moisdon, St-Herblain, Pontchâteau.

Mardi 1^{er} mars. — Le Bignon, St-Luce, Bouguenais, Blain, Montoir, Bouée, Frossay, St-Nicolas-de-Redon, Riaillé, St-Vincent-des-Landes.

Mercredi 2. — Machecoul, Guérande, Châteaubriant, Savenay.

Jeudi 3. — Remouillé, St-Père-en-Retz, Ancenis, La Chevrolière.

Vendredi 4. — Clisson, St-Joseph-de-Porric, St-Etienne-de-Montl